

Nombre de conseillers : 10
En exercice : 8
Présents : 6
Votants : 8

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF LE DIX-HUIT FEVRIER

Le Conseil Municipal de la commune de Saint PANTALEON
LES VIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Madame Céline LASCOMBES, Maire.
Date de convocation du conseil municipal : le 11/02/2019

Présents : ROUSSIN Jean-Marie, EYDOUX Guy, VALOIS Christophe, SERRES Olivier,
SERVES Paul,

Excusés : LAMBEAUX Brice (pouvoir donné à LASCOMBES Céline), ROUSSIN Françoise
(pouvoir donné à ROUSSIN Jean-Marie)

Ouverture de la séance à 20h00.

Approbation des élus du compte-rendu du CM du 21 janvier 2019.

CAPTAGES PRIORITAIRES : Convention avec la chambre d'Agriculture pour 2019

Le programme d'action de la Chambre d'Agriculture prévoit la finalisation du diagnostic territorial des pratiques agricoles, l'accompagnement de la mise en œuvre de la procédure, définition de la zone de protection, du travail de concertation avec les agriculteurs, de la rédaction du programme et la participation aux COTECH et COPIL. Le coût restant à la charge de la collectivité est à hauteur de 10%, soit 1100€ HT. Les élus donnent leur accord.

CARTE COMMUNALE : Enquête publique

L'enquête publique va se dérouler sur 3 semaines du 25 février au 18 mars dont 3 permanences avec le commissaire enquêteur, le 25/02 de 13h30 à 17h30, le 6/03 de 13h30 à 17h30 et le 18/03 de 13h30 à 18h30. La municipalité tiendra à défendre le périmètre soumis à l'enquête.

SERVICE ADMINISTRATIF : Réévaluation de l'IFSE pour un agent

Madame le Maire a fait part du travail effectué par le personnel administratif et salué par le versement de l'IFSE (remplaçant l'IAT). Madame Gigondan a émis le souhait que cette indemnité de niveau 4 depuis 2016 puisse passer à 5 et ainsi rejoindre le niveau de Madame AUDRAN. Pour son implication notamment à l'agence postale ou dans les manifestations communales, les élus accordent à Madame GIGONDAN cette réévaluation à 5 de l'IFSE.

EAU/ASSAINISSEMENT : Calendrier du « transfert de la compétence »

La loi n°2018-702 adoptée le 3 août 2018 permet de s'opposer temporairement au transfert de la compétence Eau et/ou Assainissement au 1^{er} janvier 2020 aux Communautés de Communes et ainsi reporter ce transfert au 1^{er} janvier 2026 (transfert obligatoire). Pour cela

les communes qui s'opposent doivent délibérer en ce sens au plus tard le 30 juin 2019. L'opposition au transfert doit être ensuite avalisée par les délibérations d'au moins 25% des communes de la CC, représentant au moins 20% de la population. Les élus ont toujours manifesté le maintien de cette compétence communale par la connaissance de son réseau, le maintien des coûts, la réactivité le cas échéant. Ainsi les élus à l'unanimité s'opposent au transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2020.

Questions diverses

Cantine : suite à l'annonce d'une augmentation significative du ticket de cantine par la Maison de retraite de Grignan, +15%, la municipalité, comme d'autres dans le même cas, a pris renseignements pour d'autres alternatives avec d'autres prestataires. Elle rendra ses résultats lors du prochain Conseil d'Ecole. Le Maire fait part du courrier reçu ce jour de la Maison de retraite expliquant le pourquoi ce « rattrapage » (hausse des coûts non répercutés et donc un prix inférieur au coût de revient). Un point complet sera fait en Conseil d'Ecole.

Remplacement du J9 : afin d'anticiper l'arrêt de ce véhicule communale pour des raisons techniques, il est envisagé l'achat d'un véhicule d'occasion type « Kangoo » comme véhicule de tous les jours, et d'une remorque pour le transport de la tondeuse autoportée. Ces acquisitions feront l'objet d'une évaluation budgétaire pour le prévisionnel à venir. Des réparations seront faites sur l'IVECO et il sera utilisé qu'occasionnellement selon les besoins.

Emprunt Travaux patrimoine : Lors des derniers Conseils, Madame le Maire avait fait part de la prospective financière par la Trésorerie, les marges de manœuvres financières et les travaux 2019. La capacité d'autofinancement actuel et l'année prochaine et le très faible endettement de la commune permettent d'envisager un emprunt. Des demandes ont été faites auprès de banques. Elles seront évaluées lors du prochain budget.

STEP : remplacement de la vieille pompe du clarificateur tombée en panne et hors d'usage.

Canal d'arrosage : le Maire fait part de l'organisation d'une association, type ASA ou loi 1901, par les riverains de ce canal. La municipalité étant riveraine d'une partie de ce canal. Cette association mettra en place un cadre quant à l'utilisation de ce canal et à son entretien par le biais d'une cotisation ou autre. Les modalités sont à l'étude.

Programme Voirie 2019 : la Commission va évaluer les travaux courants et envisager une solution de croisement sécuritaire pour un tronçon de la route de Rousset, avant la sortie du village.

Nuit de l'Enclave : une demande a été faite pour une représentation théâtrale sur le terrain de foot à Urdy, sur le thème « l'histoire de la ligne du train de Valréas-Grillon-St-Pantaléon les vignes ». Le Maire souhaite s'entretenir avec la présidente Béatrice Soulier.

Séance levée à 21h30.